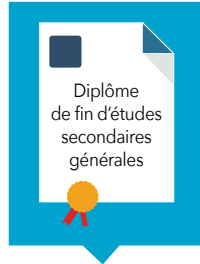
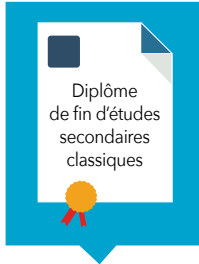


De nouvelles dénominations

LA RÉFORME DU LYCÉE

ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE CLASSIQUE

ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE GÉNÉRAL



À PARTIR DE 2017-2018

FORMATION
PROFESSIONNELLE
MODIFICATIONS
À PARTIR DE 2018-2019

1^{re} CLASSIQUE

1^{re} GÉNÉRALE

4^e ANNÉE DT

2^e CLASSIQUE

2^e GÉNÉRALE

3^e ANNÉE DT

3^e ANNÉE DAP

3^e ANNÉE CCP

3^e CLASSIQUE
▲ ORIENTATION

3^e GÉNÉRALE

2^e ANNÉE DT

2^e ANNÉE DAP

2^e ANNÉE CCP

4^e CLASSIQUE
▲

4^e GÉNÉRALE
▲

1^{re} ANNÉE DT
▲

1^{re} ANNÉE DAP
▲

1^{re} ANNÉE CCP
ORIENTATION

5^e CLASSIQUE

5^e GÉNÉRALE

5^e PRÉPARATOIRE

6^e CLASSIQUE

6^e GÉNÉRALE

6^e PRÉPARATOIRE

7^e CLASSIQUE

7^e GÉNÉRALE

7^e PRÉPARATOIRE

La réforme du lycée introduit de nouvelles dénominations.

L'enseignement secondaire (ES, dit « classique ») devient l'enseignement secondaire classique (ESC).

L'enseignement secondaire technique (EST) devient l'enseignement secondaire général (ESG).

Dans les deux systèmes, la numérotation des 7 années de scolarité est identique : les classes vont de la 7^e à la 1^{re}.

